

23 janvier 2015 : assemblée générale extraordinaire de l'UCP



(g. à d.: Jean-Marc LEYRIS, Yves BORST, Nicole VITANI, Michel BEZUT, Jean-Pierre ARNAULT, Alain BORDE, Viviane LAVERGNE)

Le 23 janvier dernier, le président Yves Borst a réuni une assemblée générale extraordinaire de l'UCP. La matinée était consacrée aux nombreux élus et représentants de l'UCP issus des dernières élections professionnelles du 4 décembre 2014 ; l'après-midi était ouverte aux colistiers qui avaient participé à la campagne.

Ce fut l'occasion pour le président et chacun de ses trois vice-Présidents, Jean-Pierre ARNAULT, Michel BEZUT et Alain BORDE de remercier toutes celles et tous ceux qui ont concouru aux bons résultats de l'UCP qui a atteint le cinquième rang au titre des organisations syndicales représentatives des administrations parisiennes et une belle troisième place en termes de sièges que ce soit aux commissions administratives paritaires, aux comités techniques de direction et aux comités d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail de direction.

Lors de la présentation des compétences et des modes de fonctionnement des instances nouvellement mises en place, de nombreux échanges ont permis aux participants d'obtenir des réponses à leurs interrogations.

La cotisation retraite augmente et le traitement net diminue...

Comme vous avez pu le constater sur votre feuille de paie de janvier 2015, votre traitement net a baissé !

Ceci est la conséquence du rapprochement des cotisations sociales entre les secteurs privé et public. L'article 11 du décret n°2014-1531 du 17 décembre 2014 a porté le taux de cotisation pour la retraite de 9,14 % du traitement budgétaire brut à 9,44 %, pour atteindre graduellement le taux de 11,10 % à compter du 1^{er} janvier 2020...

Dialogue social au CASVP : des encadrants mieux écoutés et mieux épaulés, c'est l'engagement obtenu par l'UCP

Alors qu'elle réunissait les organisations syndicales sur le thème du dialogue social, la Direction générale a commencé par dévoiler de louables intentions qui se sont réduites comme peau de chagrin au fil des échanges.

L'UCP ne peut que se féliciter de l'engagement de l'Administration sur un agenda social au sein du CASVP et des discussions régulières qui l'animeront, qu'il s'agisse d'audiences ou de réunions techniques sur un sujet donné...

Les ondes positives ainsi envoyées se sont très vite dissipées !

Sur l'absence de réponse aux courriers aux organisations syndicales, la Direction générale a éludé le problème, dès lors que, selon elle, le sujet finissait par réapparaître soit en CT ou au CHSCT et par y trouver une réponse !!! La stratégie de l'Administration consisterait-elle à gagner du temps en attendant d'être à nouveau saisie ?

Alors que la Direction générale rappelait que les dossiers devaient, autant que faire se peut, se régler au niveau local et qu'elle privilégiait le traitement de proximité, l'UCP a souligné que la pratique était souvent autre, notamment lorsque le niveau de difficultés rencontrées sur le terrain était élevé... Le délai de règlement est alors parfois anormalement long du fait de son traitement au niveau central, ce qui envenime la situation de proximité. La décision finalement prise présente parfois un grand décalage avec le ressenti du terrain qui y voit de la frilosité, voire de l'indifférence ou pire un désaveu...

L'UCP a demandé que les personnels responsables de services ou d'établissement soient davantage soutenus par la Direction générale et qu'ils aient plus de marge de manœuvre pour gérer leur service au quotidien et régler rapidement les difficultés auxquelles ils sont confrontés. **La Direction générale a affirmé son soutien à tous les personnels, y compris les cadres, responsables d'établissement et de service.**

Concernant la pression subie par les personnels, quel que soit leur métier, (due à la surcharge de travail, aux objectifs à tenir indépendamment des moyens, etc...), l'Administration « n'a pas l'impression que les personnels du CASVP soient plus en difficultés qu'ailleurs ». SANS COMMENTAIRE !!! Néanmoins, les représentants UCP sauront l'évoquer au CHSCT et au CT.

L'Administration a terminé cette réunion sur l'annonce de la réunification de services sociaux DASES/CASVP. Le CASVP deviendra alors l'opérateur unique de proximité pour l'accueil social des usagers, avec un premier transfert fin 2015, dossier que l'UCP suivra avec la plus

grande attention... « Bonne année quand même » aurait pu être la conclusion de cette audience !

Nous contacter : Casvp.ucp.unectvp@.paris.fr

Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris (MDPH 75) :
L'UCP obtient un siège au Comité Technique Local.

Les personnels de la Maison départementale des personnes handicapées de Paris ont procédé à l'élection de leurs représentants, le 30 janvier 2015.

L'UCP a obtenu un des cinq sièges à pourvoir ; Yahya SOUDJAOUMA, Adjoint administratif et le Docteur Caroline ARONDEL représenteront les personnels au titre de l'UCP.

L'UCP leur adresse ses plus vives félicitations et leur apportera tout son soutien dans leurs légitimes revendications.

<p style="text-align: center;">Union des Cadres De Paris 2bis, square Georges Lesage 75012 Paris – Tél. 01.43.47.80.72</p>
--